VOL. XLV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 23 AOUT 1916 — No. 43

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

PROTESTATION

Résolution adoptée à une réunion régulière de l'Exécutif de l'Association d'Education des Canadiens-français du Manitoba.

"Le département d'éducation de cette province vient de décréter que désormais l'enseignement dans les écoles primaires et l'Ecole normale ne se donnera que dans la langue anglaise, et qu'il n'y aura plus d'instituteurs bilingues.

Il est évident que le but poursuivi par le gouvernement n'est pas seulement l'enseignement de l'anglais mais aussi l'étranglement du Français sur les lèvres de nos instituteurs et de nos enfants.

Nous proclamons de nouveau les sentiments de notre attachement inaltérable à la langue française, et nous protestons contre ces nouvelles tyrannies qui constituent une proscription de notre langue et une violation de droits garantis par la constitution et les lois du pays.

Notre race a le droit de conserver l'héritage de gloire et de tradition que porte la langue de nos aïeux.

Dans le calme de l'esprit et la fermeté du cœur nous descendons dans l'arène où la survivance de notre race est l'enjeu. Nous lutterons pour notre existence nationale, armés de courage et de constance. Nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour transmettre à nos descendants le doux parler de France, avec le noble idéal qu'il comporte.

Nous croyons que le seul fondement solide sur lequel puisse reposer la Confédération est le respect des droits des minorités. L'untié nationale ne saurait être édifiée sur l'écrasement des faibles au profit des plus forts.

Des mesures violentes, comme celles qui viennent d'être prises au Manitoba, ne peuvent que paralyser les énergies, comprimer les qualités distinctives de la minorité et nuire par là même, au progrès de notre commune patrie.

Nous en appelons à tous les défenseurs de l'ordre et de la justice pour promouvoir l'harmonie qui doit régner au pays."

Copie conforme,

A. J. PAPINEAU,
Secrétaire.

NOTRE PLUS SUR ET PLUS PROMPT MOYEN D'ACTION

Le Département de l'Education vient de publier le programme d'enseignement des écoles pour l'année scolaire 1915-1916.

Ce programme supprime le bilinguisme. C'est la mise en force de la loi passée à la dernière session par le gouvernement Norris.

Toute notre population est justement indignée.

Ceux qui avaient conservé un reste de confiance dans les dispositions du cabinet local doivent maintenant être désabusés.

Pour notre part nous ne nous sommes jamais mépris sur les sentiments de M. Norris et de ses amis : ce sont des persécuteurs acharnés du français. Et il faut s'organiser pour leur faire lutte sans trêve ni merci.

Tout ce que nous pourrions dire dans le moment serait bien inutile.

La seule chose qui touchera le premier-ministre et ses partisans à la Législature, c'est le groupement compact des forces françaises de notre province. Le jour où cette union, qui est déjà en excellente voie de formation, sera complète, nous aurons fait un pas sérieux vers la réhabilitation de nos droits violés.

En un mot, organisons-nous puissamment sur le terrain électoral et préparons-nous à donner un grand coup de botte à M. Norris aux prochaines élections.

LES RESPONSABILITES

C'est en vain que *La Libre Parole* essaiera de placer sur l'ancien gouvernement Roblin une part quelconque de responsabilité pour la persécution infâme que nous fait le gouvernement Norris.

Si notre confrère croit que le public va accepter pareille explication de nos désastres, il se trompe étrangement.

Quand on traite de la question des écoles, il faut se rappeler ceci: les hommes qui succédèrent au gouvernement Greenway trouvèrent en arrivant au pouvoir une situation toute faite ; cette situation c'était la loi d'abolition de 1890, modifiée par la loi de 1897.

Sir Hugh Macdonald et sir Rodmond Roblin continuèrent simplement à administrer la loi de 1897, comme l'avait fait M. Greenway, avec cependant cette différence énorme qu'ils y mirent de la largeur de vues et de la bienveillance. D'un texte défectueux, ils firent un très convenable médium d'éducation. Ils créèrent ce qu'on est convenu d'appeler le Système bilingue.

Peu de temps après leur entrée en fonction, ils avaient réussi à mettre l'enseignement dans nos campagnes sur un pied excellent.

Nos adversaires ont prétendu que les fonctionnaires du gouvernement Roblin fermaient les yeux sur le manque de compétence de certains instituteurs et qu'ils laissaient violer la loi. C'est du mensonge; et sur ce point *La Libre Parole* sera d'accord avec nous.

Le département d'Education fit observer la loi, tout en montrant de la tolérance, du tact et du bon sens. Il augmenta avec une gradation soutenue la compétence du corps enseignant. La preuve que nous disons vrai, ce sont les récents examens scolaires, où les élèves des écoles bilingues ont remporté de si grands succès.

Voilà pour le système bilingue français.

Quant à la mise en pratique de la Section 258 par le gouvernement Roblin chez les autres nationaités, voici notre réponse : ces nationalités n'ont pas, règle générale, abusé de la clause 258. Elles s'en ont servi pour apprendre la langue maternelle, sans doute, mais pour apprendre aussi, parallèlement, la langue anglaise.

Tous ceux qui ont étudié avec impartialité ce côté de la situation scolaires savent que les enfants galiciens, russes, allemands, et les autres, apprennent rapidement l'anglais et s'assimilent très vite à la population canadienne. Dans leurs écoles bilingues, tous ces petits Galiciens, et tous ces petits Russes, apprenaient l'anglais de mieux en mieux.

Les adversaires du bilinguisme ont accusé ces populations étrangères de croupir dans l'ignorance. On peut prouver, au contraire, qu'elles ont fait des efforts inouis pour améliorer chez elles le niveau de l'instruction, et que ces efforts ont été couronnés de succès.

Les egouvernements qui remplacèrent le gouvernement Greenway ont donc fait œuvre de saine pédagogie et de générosité louable en appliquant comme ils l'ont fait la loi de 1897 chez ces populations.

Le parti libéral anglais a tout simplement a joué sur le fanatisme, et dénaturé les faits lamentablement, pour arriver au pouvoir.

Enfin, même s'il avait été opportun de supprimer l'enseignement de la langue maternelle chez ces populations, ce n'était pas une raison pour supprimer le français dans nos centres français. Le français a ici un droit constitutionnel spécial; le plus ou moins de valeur des écoles bilingues étrangères n'altérait pas ce *droit*. Et en touchant à ce *droit* le gouvernement Norris a commis un attentat, dont il est seul coupable.

Et il va en porter l'entière responsabilité dans les centres français, qu'on en soit sûrs.

LA RECOLTE

La coupe du grain est générale dans l'Ouest.

La rouille a incontestablement causé de sérieux dommages. Nous n'avons pas cette année les épis chargés de l'an dernier. Mais à tout prendre la récolte sera convenable. Et aux prix rémunérateurs qui ont cours, nos cultivateurs seront généralement en état de faire face à leurs obligations. Les deux récoltes de 1915 et de 1916 mises ensemble donnent deux bonnes années.

Ajoutons que la culture maraîchère, l'industire laitière et l'élevage des animaux ont pris des développements très considérables.

Le procès des anciens ministres

C'est encore la Couronne qui occupe le parquet. Un grand nombre de témoins ont déjà comparu. Jamais salle de tribunal n'a encore vu autant de ciment, de caissons, d'acier, de plans et de chiffres !

M. Bonnar l'avocat est chef de la Couronne, et M. A. J. Andrews, l'avocat en chef de la Défense se livrent à d'ardentes discussions autour de ce monceau de *Preuve*.

L'hon. juge Prendergast dirige avec fermeté de main et autorité le cours du procès.

Les anciens ministres suivent les témoignages d'un air plutôt calme ; M. Coldwell prend des notes assez fréquemment.

Le tribunal a intimé à la Couronne, samedi, de se hâter davantage.

L'Hon. juge Prendergast s'est trouvé indisposé hier matin, mais il a pu siéger dans l'après-midi.

DECLARATION EXPLICITE

La *Patrie*, de Montréal, publie le clair et très net article qui suit :

Sir Robert Borden a déclaré la semaine dernière à Halifax :

"Je dis que si quelque citoyen de cette ville, de cette province ou du Dominion connaît un seul acte de péculat imputable au gouvernement du Canada, qu'il vienne me le dénoncer, et si une enquête est nécessaire, elle se fera sans un moment de délai. Et si des procédures judiciaires sont requises contre un employé public quelconque, elles seront instituées."

Cette déclaration est absolument conforme à l'attitude qu'a toujours tenue sir Robert Borden, et plus spécialement depuis le commencement de la guerre. Le premier-ministre a fait une déclaration pareille en pleine Chambre des Communes, à la session spéciale convoquée au début des hostilités, et il a prouvé sa sincérité en ordonnant des enquêtes chaque fois que des accusations précises étaient portées, se rattachant aux dépenses extraordinaires de la défense nationale.

Le juge Davidson, revêtu de pleins pouvoirs comme commissaire enquêteur, a même parcouru tout le pays, invitant à comparaître devant lui tous ceux qui pouvaient avoir des accusations à porter contre l'administration fédérale.

Les gens qui cherchent encore à inquiéter l'opinion en dénonçant de prétendus scandales ont donc un moyen facile de prouver leur bonne foi et leur sincérité.

Qu'ils s'adressent au premier-ministre.

Les futures élections fédérales

Ce ne sera pas pour demain, ni même pour après-demain.

Le pays a d'autres chose à faire que de se lancer dans une lutte de partis au moment où il a le devoir de faire converger tous ses efforts vers le succès des Alliés. En Angleterre on a étendu déjà la vie du parlement deux fois afin de ne pas être obligés d'aller aux polls. La même chose devra se faire au Canada si la guerre se prolonge.

Au reste sir Robert Borden n'a rien dit ou fait qui puisse faire croire qu'il ait l'intention d'en appeler prochainement à l'électorat. Son devoir est pour le moment de contribuer à l'heureuse terminaison de la guerre ; il nous fera voter ensuite.

Ceux qui parlent d'élection dans le moment et voudraient la précipiter font fausse route.

SOUVENIRS DE JUILLET 1914

PERONNE

Dès les premières minutes de la guerre on remarquait soudain que tout ce qui avait eu lieu avant la guerre, même immédiatement avant la déclaration, apparaissait déjà dans un lointain passé. Cette illusion d'optique persista assez longtemps ; mais au fur et à mesure que la guerre dure, la sensation s'est modifiée. Par exemple, si l'on a le goût des éphémérides et si l'on parcourt quelque journal du 14 juillet 1914, on reconnait qu'on n'entre pas tellement dans la nuit des temps, que cette nuit du moins est traversée d'éclairs précurseurs et qu'il n'y a pas eu entre avant et après, cette séparation brusque que la plupart des gens avaient cru voir.

14 juillet 1914 ! Alors, il est vrai, on était en paix ; mais peut-on dire en pleine paix ? Les esprits à antennes sentaient que l'attentat de Serajevo était quelque chose de plus que le coup d'un particulier exalté et que cela pouvait bien être le crime monstrueux et une perfidie colossale aux fins de cataclysme général. Une véritable panique se déclarait parmi les Hongrois et les Autrichiens en résidence à Belgrade, à la fausse nouvelle d'un complot serbe pour les assassiner tous et la "Reichpost" affirmait que la Serbie menaçait la double monarchie.

L'Europe en vérité, se remettait mal de la guerre des Balkans. Les relations greco-turques ne s'amédioraient point ; mais ce n'était pas la faute de S. M. le roi des Hellènes, on l'a vu depuis. Ce n'était pas notre faute non plus : La France était pour la Grèce et pour la Turquie une amie d'emprunt. Le comité France-Turquie offrait un dîner important en l'honneur de Djemal pacha, ministre de la marine ottomane, qui était si heureux et si fier "de voir réunis tant d'amis prêts à accorder un précieux concours à la fondation et au développement d'une œuvre de paix et d'amitiés réciproques !" Djemal pacha qui, depuis partit pour la Syrie où il se conduisit d'une façon moins gentille que notre jeune et beau Dunois.

Il y avait aussi des incidents roumano-bulgares. Les conclusions du rapport dressé sur les agissements des troupes balkaniques indignaient la Roumanie. Mais les atrocités balkaniques étaient loin ; le frisson déjà était passé et puis l'Europe occidentale les laissait aux Turcs et aux Bulgares, etc.; elle ne verrait pamais ces horreurs même dans l'hypothèse d'une guerre entre peuples bien civilisés : il y avait des juges à la Haye, à telles enseignes que l'officieuse "Leipziger Zeitung," à propos du Maroc, prévenait la France que, si elle persistait à se montrer aussi peu complaisante aux désirs et aux ambitions de l'industrie et du commerce allemands, elle la traînerait devant ce tribunal suprême.

* * *

Cependant, ce 14 juillet 1914, la revue de Longchamps amenait au Bois et aux Champs-Elysées autant de monde à quatre heures du matin qu'en temps ordinaire à quatre heures du soir. On venait acclamer nos soldats et, comme dit la chanson "voir et complimenter l'armée française." Mais par une sorte de pressentiment, toute cette foule montrait un sentiment plus vif pour cette armée. C'est que, ce matin même, les journaux racontaient la séance de la veille au Sénat. Grande séance, séance douloureuse disaient les clairvoyants. Le rapporteur de la commission de l'armée était monté à la tribune et avait fait le tableau le plus sombre de la défense nationale. Le Sénat passait de l'attention (attitude rare puisqu'on la remarquait) à la stupéfaction, enfin à la colère. Parmi les sénateurs un tigre frappait rudement sur son pupitre, réclamait des explications. Elles ne furent pas reluisantes.

Et le peuple de Paris s'en alla danser, avec ça ! L'après-midi il y eut comme tous les ans des bals en plein air et, le soir, des bals aux lanternes après les feux d'artifice. Mais quelque chose disait à chacun ce que Fantasio dit si joliment à l'envoyé du prince de Mantoue : "Des lampions allumés ne font pas le bonheur d'un peuple."

Ceux qui n'avaient pas le cœur à danser même sur un volcan, pouvaient lire le nouveau roman de Paul Bourget : le "Démon de midi." Tu ne craindras pas les frayeurs de la nuit, ni la flèche qui vole pendant le jour, ni les mains qui viennent dans les ténèbres, ni les incursions du démon de midi !" Plus d'un lecteur cherchait en soi et autour de soi à reconnaitre les incursions de ce démon. Mais si bon nombre de Français lui étaient soumis, de l'autre côté du Rhin, il possédait tout un peuple ce démon de midi.

Il est vrai qu'on ne lisait pas beaucoup. On bouclait ses malles pour la campagne. Les listes des déplacements et villégiatures semblaient s'allonger plus que les autres années. On écoutait la voix des sirènes, la "Norddeutscher Lloyd" proposait ses croisières.

* * *

Le président de la République était à la veille de s'embarquer sur la "France" pour la Russie. Il venait de décorer la ville de Péronne, de mettre dans ses armoiries anciennes — trois fleurs de lys d'or que surmonte une couronne donnée par François Ier — la croix de la Légion d'honneur. Péronne était décorée un peu tard, pour avoir subi trois fois, au cours des siècles, les injures d'un siège. D'abord en 1536, puis en 1636, enfin, du 27 décembre 1870 au 9 janvier 1871. Péronne fut arrosée d'obus qui n'épargnait pas (déjà !) l'hôpital sur lequel flottait le pavillon de la Croix rouge. La ville défendit, au milieu des incendies l'honneur de son blason.

Mais malgré tous les signes précurseurs à cette cérémonie du 12 juillet 1914, nul ne se doutait, nul ne pouvait se douter que, six semaines après, Péronne serait envahie par la ruée allemande. Aujourd'hui, après bientôt vingt-quatre mois d'occupation, c'est vers elle que notre armée fait sa première pesée méthodique.—Une belle dame demandait à Nassau comment ses troupes n'avaient pas pu prendre un pigeonnier comme Péronne. "Madame, répondit le capitaine, c'est que, dans ce pigeonnier, il y a des aigles !"

C'est parce que dans plus d'un pigeonnier de France il y a des aigles, et que les corbeaux seront chassés.

Maurice DONNAY,
de l'Académie française.

LA SERBIE ET LA BULGARIE

(De *La Patrie*, de Paris)

S'il reste à la Bulgarie quelque lueur de clairvoyance, elle comprendra que de toutes les aventures où l'a engagée la fourberie de son maitre,celle qui la conduit sous les pas de la Russie déjà à moitié victorieuse est la plus redoutable.

Disposerait-elle de toutes ses forces, elles seraient assez sans doutem ces, elle sedaient sans doute insuffisantes pour barrer la route à la justice moscovite en marche vers d'invincibles destinées. Mais lorsqu'elle se porte inconsidérément au secours de l'Autriche en détresse, elle néglige bien témérairement le péril qui gronde à sa frontière méridionale. Et avant de porter l'incendie chez les autres, elle pourrait veiller à ses propres foyers.

Son duel avec la Serbie ne fut pas précisément heureux. Il lui avait laissé de rudes cicatrices et d'implacables rancunes. Elle n'a satisfait sa haine qu'en se jetant aveuglément dans le camp de l'Allemagne et de l'Autriche.

La Serbie a succombé sous la triple étreinte ; mais elle garde sa vaillance et ses armes. Elle est aujourd'hui à Salonique; et elle n'est plus seule. Elle n'a pas dit son dernier mot. Elle conserve sa foi intacte non seulement dans la Serbie indépendante, mais dans la "grande" Serbie. Elle est grande en effet dans l'estime du monde. Elle sera grande aussi dans les réparations de l'avenir.

Elle est tombée en soldat: elle se relèvera en soldat. La Bulgarie, mercenaire avilie, se traine lamentablement dans une complicité avide, à la remorque d'une ambition obscure, au service d'une cause perdue. Elle expiera. Mais qu'elle douleur pour ceux de ses patriotes, de ses citoyens qui avaient rêvé pour elle un rôle d'émancipation et de lumière ! J'en connais qui ont bu l'amertume jusqu'à la lie et que je plains de toute mon âme.

Quelle pitié qu'un souverain sans idéal, sans conscience et sans parole ait le pouvoir de commander jusqu'au sacrifice de l'honneur ! Il a voulu se placer dans l'histoire à côté du sanglant kaiser : il sera au dessous. Victor Hugo a écrit : "S'il y a quelque chose de plus méprisable au monde que le bourreau, c'est son valet."

M. l'échevin Guilbault

M. l'échevin Guilbault a été opéré jeudi à l'hôpital Mayo, à Rochester. Cette opération a été sérieuse, mais le malade l'a courageusement supportée. Madame Guilbault est à Rochester avec son mari.

Les nombreux amis de M. Guilbault lui souhaitent un prompt retour à la santé.

Visite à l'Hôpital de Saint-Boniface

Sir James Aikins, lieutenant-gouverneur de la province et lady Aikins, ont visité l'hôpital de Saint-Boniface lundi après-midi. Ils y ont été reçus par madame la supérieure et par madame F. Deniset, présidente des Dames Patronnesses de l'institution.

Son Honneur et lady Aikins ont parcouru avec intérêt tout l'immense édifice ; dans la sale d'opération, M. le docteur Lachance leur a montré l'appareil des Rayons X fonctionnant sur un bambin.

Dirons-nous un mot de l'impression que cette visite gracieuse a créée à l'hôpital, chez les malades et chez le personnel ? On ne saurait être plus aimables et plus attrayants que ne le sont les nouveaux hôtes de la maison gubernatoriale. Ce sera pendant cinq ans la vie officielle de grande allure et de séduisante distinction.

TOURNOI DE TENNIS

Les organisateurs du tournoi de tennis qui aura lieur prochainement, au profit de l'Association d'Education, ont reçu deux magnifiques coupes. L'une de ces coupes sera décernée au champion en "simple" et l'autre à l'équipe gagnante des "roubles". MM. A. J. H. Dubuc et J. A. Cusson sont les généreux donateurs de ces trophées.

Une réunion des différents clubs de Saint-Boniface, de Winnipeg et des environs sera bientôt convoquée à laquelle on procédera à fixer les règlements du tournoi. Tous les manieurs de raquette sont priés de se tenir prêts à entrer en lice au premier avis. Il s'agit d'une œuvre patriotique et il est à espérer que les concurrents seront au moins aussi nombreux que les enfants dans une moyenne famille canadienne-française.

* * *

Le club de Tennis de Saint-Boniface continue le concours commencé entre ses membres. Dimanche dernier, une assistance assez considérable de personnes de Saint-Boniface et de Winnipeg s'est rendue sur le terrain pour suivre les joutes. On a été servi à souhait. Pas moins de huit parties de tournoi ont été jouées dans le cours de l'après-midi. Ce concours se continuera encore toute cette semaine et, dimanche prochain, commencera la série des joutes finales.

Dans le cours de l'après midi, dimanche dernier, la direction du club a servi un véritable régal sportif aux spectateurs. Madame Bourque et le Docteur Mason, tous deux du Winnipeg Tennis Club et détenteurs de deux championnats débattus au cours du dernier tournoi tenu à Winnipeg, étaient les hôtes d'honneur du Club de Tennis de Saint-Boniface. Madame Bourque fit équipe avec M. Lacerte contre le Docteur Mason et M. Bégin et les deux équipes se livrèrent un duel des plus acharnés qui se prolongea jusqu'à trois parties avant qu'une suprématie se fut établie entre les contestants. A la fin, les services rapides et les drives violents de Madame Bourque déterminèrent la victoire à la couronner.

Les spectateurs ont pris beaucoup d'intérêt à ce match. Quant aux experts du club, ils ont été émerveillés de la rapidité et de la précision du jeu des deux champions. Les autres proclament l'amabilité et la bienveillance de leurs hôtes et ils formulent le vœu d'en avoir encore de nouvelles et de nombreuses manifestations.

SERVEUR.

Chez Nous ET autour de Nous

Mlle May Holland, fille de M. et Madame Joseph Holland, de Warroad, Minn., est en visite depuis quelques jours, chez M. et Madame A. Gauvin, 42, avenue Provencher.

Les campeurs et les villégiatureurs de toutes sortes rentrent tous les jours en ville. Plages désertes, vous ne vivrez bientôt plus que de souvenirs !

Le prix de la farine a encore fait un bond. Les boulangers nous disent qu'ils n'augmenteront pas le prix du pain pour tout cela—à moins que la hausse ne se maintienne.

Il y a quelques cas de paralysie infantile dans la province; on sait les ravages que cette maladie cause en ce moment aux Etats-Unis et surtout à New-York.

Le sergent Bethel, Camp Hughes, a été tué accidentelement lundi par la décharge d'une carabine.

L'Alberta se vante d'une récolte *presqu'aussi bonne* que celle de l'an dernier. Ce n'est pas peu dire, et c'est tant mieux.

M. Léon Vervais, de Montréal, est l'hôte de son frère, M. G.-A. Vervais, édifice Provencher, Saint-Boniface.

THEATRES

Dominion, Ave. Portage Est, Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

Dominion.—"Too Many Cooks", comédie. La semaine prochaine, "Wilfire."

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main ; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Pantages—Herbert Lloyd et des mélanges musicale; "Peaches et Pawn"; E. Darrell & C. Conway ; Ward & Faye Chinks et Minnie Kaugman, cycliste.

Le théâtre *Orphéum* ruovrira ses portes pour la saison 1916-17 à une matinée lundi le 4 septembre, *Fête du Travail.*

Depuis que ce théâtre a été fermé il a été décoré à neuf et il constitue maintenant l'un des meilleurs lieux d'amusements du genre sur le continent. La gérance du théâtre s'est assurée de la production de pièces célèbres; la semaine prochaine on publiera le programme d'ouverture de la saison.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.

IL FAUT AUGMENTER LA PRODUCTION

M. FLAVELLE FAIT UN APPEL AUX OUVRIERS CANADIENS QUI TRAVAILLENT AUX MUNITIONS.

Ottawa, 16.—Un rapport émis par J. W. Flavelle, président de la Commission impériale de munitions, fait voir que le Canada rencontre actuellement les mêmes difficultés que celles éprouvées par l'Angleterre en ce qui concerne la production des obus. Le rapport de M. Flavelle est sous forme d'appel aux employés des usines de munitions leur demandant un effort plus énergique. M. Flavelle signale l'importance de sa requête par le fait que les vacances pendant les temps chauds chez les ouvriers des usines de munitions canadiennes a causé un manque de matériaux dans la fabrication des obus.

Il fait aussi allusion à l'importance d'utiliser les énergies d'un groupe additionnel d'ouriers composé d'hommes et de femmes disposés à travailler pourvu qu'on leur montre comment ils peuvent aider.

"Dans le moment," dit-il, "il y a un besoin urgent d'acier et les ateliers d'assemblage, de machineries et les forges ont des difficultés à cause de l'approvisionnement insuffisant de matériaux. Le temps chaud prolongé de juillet a empêché le nombre restreint d'hommes employés au travail des métaux chauffés à blanc, de fournir un effort satisfaisant chaque jour. Le résultat fut que la production diminua dans une proportion inquiétante et n'a pas encore été rétablie."

Puis il ajoute ailleurs :

"Si les patrons et les employés de nos 400 usines de munitions travaillent ensemble dans un effort commun de façon à ce que la fabrication de chacun soit livrée tel que promis, il y aura une augmentation immédiate dans l'approvisionnement des obus terminés et ceci sera d'un secours inestimable à la cause dans laquelle tous sont engagés. Si nous faisons des efforts simultanés pour rendre effectifs les services des hommes et des femmes qui veulent travailler pourvu qu'on leur montre comment ils peuvent aider, nous pourrons disposer d'un groupe additionnel d'ouvriers à l'avantage des ouvriers et du travail.

L'OEUVRE DU JAPON

(Echange)

La façon dont le Japon fournit à l'armée russe les vêtements, les chaussures, les armements et les munitions dont elle a besoin a été démontrée à un observateur militaire qui est arrivé dernièrement du front russe.

"J'ai été, dit-il, des plus surpris de constater le nombre considérable de soldats russes qui étaient habillés, des pieds à la tête, d'uniformes faits au Japon. C'est au point que lorsque vous avez devant vous un soldat russe, vous n'êtes ni plus ni moins qu'en présence d'un troupier russe vêtu d'habits japonais, chaussé de bottes japonaises, pourvu de fusils japonais et de munitions japonaises.

"Il est étrange de voir la Corée qui a provoqué la fameuse guerre russo-japonaise fournir maintenant à la Russie les armements dont elles se sert pour conquérir la victoire.

"Le fait s'explique cependant très facilement à la pensée que les Allemands ont été incapables d'envoyer leurs sous-marins dans les eaux de la mer de Chine, les détroits de la Corée et la mer du Japon.

"On a dit, en certains quartiers, que les officiers français et japonais dirigeainet les russes; mais la vérité c'est que ce sont les officiers russes eux-mêmes qui ont la direction de leurs troupes. Les Français et les Japonais ne font qu'expliquer temporairement le maniement d'une nouvelle pièce.

"Les experts japonais ont amené eux-mêmes les gros canons de 12 pouces dans le but d'en expliquer le fonctionnement et non dans celui de les manœuvrer. Là s'arrête leur concours, et nous devons, en toute justice, accorder aux Russes tout le crédit des opérations de leur artillerie. Les Japonais ont merveilleusement armé et vêtu leurs alliés, mais ils n'ont pas encore eu l'occasion d'aller au front."

L'usure des effectifs de l'armée allemande

La *Gazette de Lausanne* constate qu'il résulte de l'examen des livrets de solde des troupes allemandes et du rapprochement des dates d'incorporation et d'envoi au front que l'usure en hommes devient de plus en plus certaine.

Jusqu'en novembre 1915, les ressources provenaient toutes du jeu normal des incorporations successives des jeunes classes et de l'appel des hommes instruits et aptes au service.

C'est au mois d'octobre 1915 que commencent l'incorporation des récupérés, l'appel des hommes se trouvant en position de sursis et des hommes du landstrum deuxième ban, non instruits.

Quant aux recrues de la classe 1916, dont l'incorporation est de la même époque, elle apparaissent sur le front en févirer 1916, après les premières affaires de Verdun,—dans la proportion de 20 pour cent environ des renforts envoyés aux armés. La proportion augmente rapidement, et, après l'attaque de mars, elle atteint le chiffre de 50 pour cent pour certains corps, qui ont partivulièrement souffert, comme le IIIe et le XVIIIe.

Cette usure de la classe 1916 entraine, dès le mois de mai, l'arrivée, dans les dépôts du front, de certaines régions, de contingents de la classe 1917.

Dans certains corps, la classe 1917 est même déjà entrée en ligne. Des hommes en faisant partie ont été faits prisonniers et, dans les dépôts de l'Allemagne du sud, notamment à Dresde, on signale les premières incorporations de recrues de la classe 1918, appelées pour remplir les dépôts presque vides.

En résumé, l'usure des ressources de l'Allemagne augmente de plus en plus. Les nouelles formations, créées en 1914 et en 1915, disparaissent dans l'extension des différents fronts, et, de plus, contribuent à absorber les ressources restantes.

Il faut noter que ce qui vient d'être dit accuse la part considérable prise par l'Allemagne du sud dans les lourdes pertes subies.

Notons qu'en France, la classe 1917 est encore dans les dépôts ou les camps de l'intérieur et que la classe 1918 n'est même pas recensée.

JUDICIAL SALE
OF
VALUABLE CITY PROPERTY
Known as 81, 83, 85, 87 & 91
OAK AVENUE
St. Boniface
In the City Court of
St. Boniface

Fort Frances Lumber Company vs. J. W. Heffran

Pursuant to the Judgements and final Order for sale made in this cause, dated respectively the 22nd day of December A.D. 1915 and the 3rd day of February A.D. 1916, there will be offered for sale by Public Auction, with the approbation of the undersigned by F. X. Normandeau, at the City Hall, St. Boniface, on

SATURDAY, THE 9th DAY OF SEPTEMBER A.D. 1916

at the hour of Eleven o'clock (11) Standard Time, in the forenoon, the following lands and premises :

Parcel No. 1.—All that part of Lot Eight (8) lying to the West of a line drawn parallel to and Twenty (20) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Eight (8) in Block Thirty-three (33) excepting out of said Lot, the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80), Eighty-one (81), Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles office as Plan No. 386, on which there is situated an uncomplete seven (7) room, one and a half story house, with cement foundation, known as 81 Oak Avenue.

Parcel No. 2.—All that portion of Lot Eight (8) lying to the East of a line drawn parellel to and Twenty (20) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of the said Lot Eight (8) and all that part of Lot Nine (9) lying to the West of a line drawn parallel to and Ten (10) feet perpendiculary distant Easterly from the Western Boundary of said Lot Nine (9) in Block Thirty-three (33) excepting out of the said Lots the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lots are shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80) Eighty-one (81) Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386, on which there is situated an uncomplete seven room, one and a half story house, with cement foundation, known as 83 Oak Avenue.

Parcel No. 3.—All that portion of Lot Nine (9) excepting thereout and therefrom that portion thereof, lying to the West of a line drown parallel with and Ten (10) feet perpendiculary distant Easterly from the Western Boundary of said Lot Nine (9) and excepting thereout all that portion of said Lot lying to the East of a line drawn parallel with and Ten (10) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Nine (9) all in Block Thirty-three (33) excepting out of said lots, the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80) Eighty-one (81), eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386, on which there is situated an uncomplete seven room, one and a half story house, with cement foundation, known as 85 Oak Avenue.

Parcel No. 4.—All that portion of Lot Nine (9) lying to the East of a line drawn parallel with and Ten (10) feet perpendicularly distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot and Lot Ten (10) excepting thereout all that part lying East of a line drawn parallel with and Thirty (30) feet perpendicularly distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Nine (9), all in Block Thirty-three (33) and excepting out of said lots the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80), Eighty-one (81), Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386. on which there is situated an complete seven room, fully modern house, cement foundation, known as 87 Oak Avenue.

Parcel No. 5.—All that portion of Lot Ten (10) lying to the East of a line drawn parallel with and Thirty (30) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Ten (10) in Block Thirty-three (33) excepting out of said Lot the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of parish lots Eighty (80), Eighty-one (81), Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386, on which there is situated an complete seven room, fully modern house, cement foundation, known as 91 Oak Avenue.

Each of the said parcels were put up separately.

Parcels Nos. 4 and 5 will be put up at an upset price of $1300 each.

Each of the other parcels will be offered for sale, without reserve bid, the purchaser to pay 10% of the purchase money at the time of sale to the Vendor or its Solicitor and the balance to be paid within thitry (30) days into the County Court of St. Boniface to the credit of this action.

In every other respect the terms and conditions of sale will be the standing conditions of the Court of King's Bench.

For further particulars apply to

BENJ. L. DEACON,
Plaintiffs Solicitor,
602 McIntyre Blk., Winnipeg.

Dated this 17th day of July A.D. 1916.

L. A. PRUD'HOMME,
Judge.

43-45

NOTICE

Rural Municipality of DeSalaberry

Sale of Lands for Arrears of Taxes

BY VIRTUE of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of De Salaberry in the Province of Manitoba, under his hand and the Corporate Seal of the said Municipality, to me directed and bearing date the fourteenth day of August A.D. 1916, commanding me to levy on the several parcels of land hereinafter mentioned and described, for the arrears of taxes due thereon with costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid, I will on Thursday, the twenty-eight day of September, A.D. 1916, at the Council Chamber, in the Village of St. Pierre, in the said Rural Municipality, at the hour of one o'clock, in the after noon, proceed to sell by public auction, the said lands for arrears of taxes and costs.

Description of Land	Sec.	Twp.	Rge.	Acres	Arrears of Taxes	Costs	Total	
Southerly 14 acres of Lot "M" Rat River Settlement, described in Certificate of Title No. 218533				14	$ 24 67	50	$ 25 17	Pat.
Leg. Subd. 7, 9, 10......	14	6	3	120	79 80	50	80 30	Pat.
S.E.¼ & S½ of S.W.¼...	28	6	4	240	135 18	50	135 68	Pat.
S.½ of N.E.¼	28	6	4	80	48 52	50	49 02	Pat.
N.W.¼ & N.½ of S.W.¼..	28	6	4	240	135 19	50	135 69	Pat.
Lot "6" Rat River Settlement				66	40 66	50	41 16	Pat.
E.½ of S.W.¼ & W.½ of N.W.¼	33	6	4	160	89 83	50	90 33	Pat.
N.E.¼ & N.½ of S.E.¼..	33	6	4	240	134 58	50	135 08	Pat.
N.W.¼ & W.½ of N.E.¼	23	5	3	210	151 52	50	152 02	Pat.
S.W.¼ & W.½ of S.E.¼..	23	5	3	240	143 66	50	144 16	Pat.
Part of Lot "29" Rat River Settlement. Lot 14 per plan 1358 ..				¼	21 13	50	21 63	Pat.
S.½ of S.W.¼	18	5	4	90	51 35	50	51 85	Pat.
N.W.¼ & N.½ of S.W.¼..	18	5	4	240	143 65	50	144 15	Pat.
N.E.¼ Sec. 6 & S.½ of S.E.¼	7	5	4	240	143 65	50	144 15	Pat.
S.E.¼	14	4	3	160	136 50	50	137 00	Pat.
All	8	4	3	640	684 25	50	684 75	Pat.
S.W.¼ & S.½ of N.W.¼..	1	4	4	240	112 40	50	112 90	Pat.
N.E.¼ & S.½ of N.W.¼..	12	4	4	240	118 91	50	119 41	Pat.
Part of Lot "E" St. Malo Settlement. Lot 4 per plan 530....				¼	16 75	50	17 25	Pat.
S.W.¼ & S.½ of N.W.¼..	6	4	4	240	229 45	50	229 95	Pat.
S.W.¼ & W.½ of N.W.¼	9	4	4	240	342 57	50	343 07	Pat.
N.E.¼ Sec. 5 & N.½ of N.W.¼	4	4	4	240	279 00	50	279 50	Pat.
S.W.¼ Sec. 25 & N.½ of N.W.¼	24	4	5	240	73 66	50	74 16	Pat.
S.E.¼ & S.½ of S.E.¼...	30	4	5	240	95 72	50	93 22	Pat.
S.W.¼ & S.½ of N.W.¼..	6	4	5	240	73 66	50	74 16	Pat.
S.W.¼ & S.½ of S.E.¼...	32	4	5	240	57 85	50	58 35	Pat.
E½ of N.E.¼	25	4	5	80	22 76	50	23 26	Pat.
E.½ of N.W.¼	21	4	5	80	28 03	50	28 53	Pat.
Northerly 12 Chs. of Lot 4 Rat River Settlement less 2½ acres				191	357 70	50	358 20	Pat.
S.E.¼ Sec. 35 & W.½ of S.W.¼	36	5	3	240	91 25	50	91 75	Pat.
S.W.¼ & W.½ of S.E.¼...	3	5	3	240	135 61	50	136 11	Pat.
S.½	2	4	4	320	159 02	50	159 52	Pat.

Subject in every instance to right-of-way for railroads, roads and drains.
Dated at St. Pierre, Manitoba, this 14th day of August A.D. 1916.

PAUL CHENARD,
Secretary-Treasurer.
Rural Municipality of De Salaberry.

NOTICE

Rural Municipality of Tache

SALE OF LANDS FOR ARREARS OF TAXES

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of Tache, in the Province of Manitoba, under his hand and the corporate seal of the said Municipality, to me directed and bearing date the (15th) Fifteenth day of August A.D. 1916, commanding me to levy on the several parcels of land hereinafter mentioned and described, for the arrears of taxes due threon with costs, I do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid, I will on Saturday, the Twenty-third (23rd) day of September A.D. 1916, at the Council Chamber in the Parish of Lorette, in the said Rural Municipality, at the hour of two o'clock in the afternoon proceed to sell by public auction the said lands for arrears of taxes and costs.

Description of Land	Sec.	Twp.	Rge.	Acres	Arrears of Taxes	Costs	Total
Oak Island...				38	$ 26 99	50	$ 27 49
N.W.¼ & N.½ of S.W.¼	27	8	4 East	228	144 33	50	144 83
N.E.¼ & N.½ of S.E.¼	27	8	4 "	239	145 63	50	146 13
N.½	36	8	4 "	320	208 33	50	208 83
S.E.¼ and N.½ of S.W.¼	36	8	4 "	240	160 30	50	160 30
Lot 7, Parish of Lorette..				194	118 48	50	118 98
Ely [illegible] Chs. Lot [illegible]7 Lorette				105	79 95	50	80 45
Wly. 10 Chs. L.S. 2 7 10 and 15	2	9	5 " and				
Wly. 10 Chs. of Prt. L.S. 2	12	9	5 " and				
Wly. 10 Chs. L.S. 10 & 15	35	8	5 "	119	80 52	50	81 02
L.S. 1, 8, 9 and Prt. L.S. 16	1	9	5 "	153	86 78	50	87 28
N.E.¼	23 and						
W.½ of N.W.¼	24	8	5 "	240	127 48	50	127 98
N.½ of N.W.¼...	25	8	5 "	80	69 28	50	69 78
S.W.¼ & W.½ of S.E.¼..	35	8	5 "	240	170 21	50	170 71
E.½ of S.E.¼	35	8	5 "	80	57 97	50	58 47
E.½ of N.W.¼	35	8	5 "	80	57 97	50	58 47
Lot 35 Parish of Lorette				177	113 45	50	113 95
W. 5 Chs. Lot 61 Lorette				78	62 40	50	62 90
L.S. 2, 7, 10 & 15, and W.½ L.S. 1, 8, 9, and 16..	14	9	4 "	240	169 00	50	169 50
Ely 10 Chs. in width ...	14 and						
Ely 10 Chs. in width ...	23	9	4 "	160	133 97	50	134 47
S.E.¼ & E.½ of S.W.¼ ..	22 and						
S.½ of N.W.¼	23	9	5 "	320	190 17	50	190 67
N.E.¼	26	9	5 "	160	99 10	50	99 60
S.E.¼ & S.½ of N.E.¼..	28	9	5 "	240	206 72	50	207 22
W.½ of N.W.¼	4 and						
N.E.¼	5	9	6 "	240	169 49	50	169 99
W.½ of S.W.¼	9	9	6 "	62	46 73	50	47 23
N.½ of N.W.¼	10	9	6 "	80	65 08	50	65 58
L.S. 1, 8, and 9...	16	9	6 "	120	86 75	50	87 25
N.W.¼	30 and						
S.½ of S.W.¼	31	9	6 "	238	143 53	50	144 03
S.½ of S.E.¼	35	9	6 "	80	60 61	50	61 11
N.W.¼ & N.½ of S.W.¼	1	9	7 "	240	86 89	50	87 39
S.W.¼ & S.½ of N.W.¼..	12	9	7 "	240	87 44	50	87 94
S.E.¼ and N.W.¼	15	9	7 "	320	111 84	50	112 34
N.E.¼	16	9	7 "	160	60 78	50	61 28
S.E.¼	16	9	7 "	160	47 69	50	48 19
N.W.¼	17	9	7 "	161	83 07	50	83 57
S.½ of S.½ L.S. and 2 ..	32	9	7 "	20	46 84	50	47 34
L.S. 3 and 4	33	9	7 "	80	117 84	50	118 34
N.½ of S.½ L.S. and 6 ..	33	9	7 "	20	35 39	50	35 89
W.½	1	9	8 "	323	232 85	50	233 35
E.½	2	9	8 "	324	233 00	50	233 50
Lot 27, Parish of Lorette				153	108 89	50	109 39
W.½ Lot 29 " "				77	58 45	50	58 95

All the foregoing lands are patented.

Dated at the Parish of Lorette, in the Province of Manitoba, this Seventeenth day of August A.D. 1916,

E. I. R. ARPIN,
Secretary-Treasurer of the Rural Municipality of Tache,
Lorette, P.O., Man.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

AU BRUIT DU CANON ANGLAIS

(L'Echo de Paris)

L'Allemagne, soucieuse, regarde le front anglais. Cela nous paraît tout naturel, et pourtant c'est un grand événement.

Il n'y a pas encore deux ans, l'Angleterre ne pouvait envoyer sur le continent que 160,000 hommes, et Guillaume II exhortait ses soldats à anéantir cette "méprisable petite armée." Si l'on avait dit alors à un officier de l'état-major allemand que l'Angleterre improviserait en vingt-trois mois une force capable d'inquiéter l'armée de Frédéric II et de Molke, quel sourire de pitié il aurait eu pour ce rêve ! Le rêve s'est réalisé cependant, et l'on a vu naître à l'ouest de l'Allemagne une grande puissance militaire de plus. Le chancelier Bethmann a oublié d'indiquer ce changement, quand il a dressé sa "carte de la guerre." Il a eu tort : parmi les résultats que l'Allemagne a obtenus, il en est peu d'aussi considérables et d'aussi définitifs. Maintenant que l'Angleterre a appris comment on fait obstacle à l'expansion allemande, adieu l'empire mondial des Hohenzollern !

En Angleterre même, on a reproché à l'organisation anglaise d'être empirique et lente. Reconnaissons à notre tour, non par complaisance pour nos alliés, mais dans l'intérêt de nos espérances actuelles et de notre politique future, que l'empirisme a produit l'ampleur, et que la lenteur a produit la solidité.

M. André Chevrillon a admirablement exposé, dans son ouvrage sur l'*Angleterre et la guerre*, la diffrence radicale qui existe entre l'effort anglais et l'effort allemand. L'effort allemand vient d'une idée préconçue qu'un gouvernement impose à la masse. L'effort anglais est la somme d'une infinité de volontés indivduelles qui se forment au contact des faits et qui se disciplinent pour atteindre un but commun. Il en résulte que l'effort allemand se déclanche dès le premier moment comme une machine bien montée, mais qu'à la longue il est toujours court par quelque endroit : car un plan préconçu ne peut pas tout prévoir, surtout quand il est immoral. L'effort anglais, au contraire, s'accroissant et s'endurcissant chaque jour au choc des réalités, peut suffire à la tâche la plus lourde, — à condition qu'il ait le temps pour lui.

Le temps, c'est la France qui l'a apporté. Nous nous sommes parfois étonnés de l'acharnement avec lequel les Allemands ataquaient en Lorraine, et des immenses pertes qu'ils s'infligeaient, soi-disant pour prendre Verdun. Ils savaient bien ce qu'ils faisaient, et Verdun n'était qu'un prétexte.

Ce qu'ils voulaient nous arracher en réalité, c'est la force physique et morale qui permet de durer, c'est la possibilité d'attendre, en un mot c'est le temps. On rabaisse la gloire des Français qui sont tombés sur les deux rives de la Meuse, quand on dit qu'ils sont morts pour protéger la pauvre petite ville ruinée de Verdun. Ne tenons pas ce langage, ne faisons pas à l'ennemi le plaisir de jouer tout l'honneur de l'armée française sur ce nom déchiqueté. Nos combattants de Lorraine, en attirant sur eux pendant quatre mois toute la puissance offensive de l'Allemagne, ont protégé les magasins où s'amoncelaient les gros obus anglais et les camps où s'entraînaient les armées nouvelles de la Russie. Parce qu'ils se sont dépensés héroïquement, on a pu économiser et organiser ailleurs. La cause des Alliés recueille le fruit de leur sacrifice. La voilà, leur victoire. Elle est acquise désormais, elle est inscrite dans l'histoire, et les canons allemands qui tirent par-dessus la côte de Froide-Terre n'y peuvent plus rien.

Les Canadiens-français de la Saskatchewan

(La Presse)

L'organisation de ces fêtes splendides—du récent Congrès des Canadiens-français de la Saskatchewan à Willow Bunch—est l'œuvre d'un groupe d'hommes courageux et actifs, qui ont formé une association d'après le plan de notre société St-Jean-Baptiste, et trauvé le moyen, après quatre années d'efforts persévérants, d'établir des relations entre les 35,000 Canadiens-français disséminés çà et là dans la vaste province de la Saskatchewan. Grâce au zèle de ces hommes d'élite, tous les centres canadiens-français de quelque importance posèdent aujourd'hui un cercle patriotique, qui n'est que le prolongement du comité central.

Aux délibérations de trois jours qui constituent le principal item du programme des fêtes, prendront part des délégués de toutes les provinces. C'est dire que la grande famille canadienne-française y sera représentée au complet et que les résolutions les plus sages seront adoptées en vue d'assurer la survivance et les progrès de notre race.

Aux solennités et aux travaux du congrès proprement dit, qui seront rehaussés par la présence de Mgr Mathieu, s'ajoute la célébration des noces d'argent sacerdotales du vénérable abbé A. Lemieux, curé de Willow Bunch. C'est une occasion pour nous de souhaiter bonheur et longue vie à ce pasteur zélé et charitable qui n'a jamais fait défaut, lorsqu'il s'est agi de donner un élan nouveau au patriotisme et à la foi religieuse de ses ouailles.

A ces vœux, nous en ajoutons tout naturellement un autre. Nous désirons ardemment que l'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan continue son œuvre d'union et d'affermissement des forces éparses de nos compatriotes de l'Ouest. Ces derniers ont constaté, sans doute, depuis quelque temps, que les Canadiens-français de la province de Québec n'étaient pas indifférents à leur sort. Il faut qu'à cette bonne volonté de notre part ces frères des autres provinces répondent de mieux en mieux. Ce sera assurément le meilleur moyen de grouper toutes les énergies de la race et d'assurer ses destinées glorieuses.

LE BREMEN

Il paraît qu'il ne faut pas prendre au sérieux les bruits corportés au sujet de l'invincible sous-marin boche "Bremen". Ce sous-marni, affirme-t-on, n'atteindra jamais les côtes américaines, pour l'excellente raison qu'il n'est jamais parti d'Allemagne. Cette affaire du "Bremen" est une manifestation caractéristique du "bluff allemand.". Quant au "Deutschland" l'on dit que ce bâtiment n'est venu en Amérique que pour prendre une partie de la cargaison d'or que la "Kronprinzessin-Cecile" fut obligée de ramener aux Etats-Unis au début de la guerre. Il n'aurait donc pas emporté de caoutchouc ou de nickel, comme on l'affirmait.—*La Patrie.*

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut tre obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obteuir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

AUX FAMILLES CATHOLIQUES DE LA PAROISSE DE SAINT-BONIFACE

Il y a quelques jours Mgr Dugas, curé de la paroisse de Saint-Boniface, invitait du haut de la chaire toutes nos familles à se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus par une cérémonie dont il traçait brièvement les lignes. Le vénéré prélat demandait en même temps aux membres de La Ligue du Sacré-Cœur de lui prêter leur concours afin de faciliter le complet rassemblement des familles dans cette démonstration.

Les membres de notre Ligue accueillirent ce désir avec empressement, et ils commencèrent leur travail sans tarder. Un comité composé des soussignés a déterminé le mode d'action suivant, qui a reçu l'approbation de l'autorité compétente :

Une liste des familles ayant été au préalable dressée, une feuille d'adhésion sera envoyée à tous les foyers. Sur cette feuille on invitera chaque famille, premièrement, à déclarer son désir de se consacrer officiellement au Sacré-Cœur de Jésus; deuxièmement, à dire si elle a en sa possession une image ou une croix bénite du Sacré-Cœur—et, dans la négative, si elle veut bien s'en procurer une.

Cette feuille ayant été remplie, on voudra bien l'adresser, au plus tôt, dans une enveloppe imprimée fournie à cette fin, au Secrétaire de La Ligue du Sacré-Cœur, Saint-Boniface.

Cette consécration aura lieu le mois prochain, à une date qui sera déterminée par le curé de la paroisse. Le cérémonial du jour sera également indiqué par l'autorité religieuse. Notre Ligue se propose cependant d'inviter la maîtrise de la cathédrale, toujours si obligeante, à donner plus d'éclat à cet événement par une musique de circonstance.

Les membres de notre Ligue ne croient pas déroger à leur situation de laïques ou empiéter sur le domaine de leurs pasteurs en engageant les familles à se placer sous la garde du Sacré-Cœur. Nous sommes tous catholiques; nous croyons profondément. Le culte du Sacré-Cœur, qui promet la paix et une protection constante à nos foyers, répond donc à nos sollicitudes les plus chères; il répond aussi à nos anxiétés au milieu des périls généraux et particuliers qui nous confrontent en ce temps d'épreuve. Aussi notre Ligue aperçoit-elle dans l'acte de Mgr Dugas appelant ses ouailles à pareille manifestation, une pensée paternelle d'une affection à laquelle il faut correspondre avec reconnaissance.

Nous aimerions aussi que la paroisse de Saint-Boniface traçat la voie aux autres paroisses du diocèse, qui ne tarderaient pas, croyons-nous à suivre un tel exemple.

NOEL BERNIER.
Président.
J. A. BEAUPRE.
Secrétaire.
L. A. PRUD'HOMME.
JOS. TURENNE.
L. J. COLLIN.

MISE AU POINT

Le *Manitoba* avait dit, dans son numéro du 2 août, que le rédacteur de la*Libre Parole* avait connu et rencontré monsieur Dumas à une assemblée des futurs organisateurs du dit journal, c'est-à-dire avant le 29 juin dernier.

Notre journal a réaffirmé le fait dans son édition du 16 août, malgré la dénégation de notre confrère.

Le *Manitoba* tenait des renseignements tels qu'il ne croyait pas à une erreur possible de sa part.

Le rédacteur de la *Libre Parole* ayant, depuis, fait savoir à l'administration et à la rédaction de notre journal qu'il tenait notre propos pour une diffamation, nous avons fait subir à la personne qui nous avait renseignés un nouvel examen ; et il ressort de cet examen qu'elle ne peut maintenir, en ce qui concerne personnellement le rédacteur de la *Libre Parole,* les assertions que, très honrablement du reste, elle nous avait faites.

En pareille occurrence, notre devoir est clair : nous acceptons la parole du rédacteur-en-cef de la *Libre Parole,* et nous retirons ce que nous avions soutenu.

Notre bonne foi, comme celle de notre informateur, était entière. Dès le lendemain de la publication de notre premier article, nous avions même offert par téléphone à notre confrère, il s'en souviendra, de lui donner loyalement raison dans *Le Manitoba* s'il nous était prouvé qu'il y avait erreur de notre part.

Nous traitons ce cas absolument comme nous traitons tous les autres du même genre qui se sont présentés dans le passé : quand nous avons découvert notre tort nous nous sommes toujours corrigés sans hésitation.

Ce n'est pas la première fois que nos adversaires nous intiment des velléités de procédures; nous n'avons tenu aucun compte de ces avis quand nous constations que nous étions dans le vrai. Par contre nous avons invraisemblablement remis les choses au point sans même qu'on nous le demande chaque fois que nous avons aperçu des inexactitudes dans le *Manitoba.* C'est le témoignage que nos amis, et aussi nos adversaires, nous ont rendu volontiers, nous saisissons cette occasion pour le dire.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

"GALLUS"

Tous ceux qui ont lu la dernière "épistole" de *Gallus* ont jugé comme nous qu'une réponse n'est pas nécessaire. C'est d'une insignifiance achevée.

Ce monsieur a beau s'appeler *Gallus,* il ne fait pas une grande dépense de sel gaulois ! ! Tout le monde s'était aperçu de cela dès ses premiers articles dans la *Libre Parole.* Pardessus le marché c'est un anonyme. Brave homme, va ! et homme brave, tu ne mérites que le sourire.

Grandes fêtes religieuses à LaBroquerie

Les fêtes religieuses de la paroisse de LaBroquerie, mercredi dernier, resteront mémorables pour nous.

Visite de Mgr l'Archevêque, Confirmation des enfants, noces d'argent sacerdotales de notre vénéré curé M. l'abbé Giroux, bénédiction de cloche, tout ce rassemblement de cérémonies a rempli nos cœurs de joie.

A l'arrivée de Mgr l'Archevêque, mardi soir, M. le curé le salua, dans l'église, par de respectueuses paroles de bienvenue ; Sa Grandeur répondit par une courte allocution, puis il y eut bénédiction du Saint-Sacrement, et chant du *Libera* au cimetière.

Dans la soirée on tira un feu d'artifice du haut de la tour de l'arc de verdure élevé à quelques pas de l'église. En même temps on illuminait au feu de Bengale le clocher qui devait le lendemain recevoir son hôte, une belle cloche bien chantante.

* * *

Le lendemain matin à 7.30 hrs., Sa Grandeur célébra la Sainte messe et y donna la communion aux confirmés et à beaucoup de fidèles.

A 9.30 hrs., il y avait grand'messe d'actions de grâces célébrée par M. le curé Giroux, le jubilaire du jour, avec, comme diacre M. l'abbé Deslandes, directeur du Petit Séminaire de Saint-Boniface et comme diacre le R.P. J. Magnan, O.M.I., enfant de la paroisse et Supérieur du Juniorat des RR. PP. Oblats à Saint-Boniface.

Après la messe il y eut présentation de l'adresse suivante à Sa Grandeur, au nom de la paroisse, et lue par M. J. O. Beaupré, secrétaire-trésorier de la municipalité :

A Sa Grandeur,
Monseigneur Arthur Béliveau,
Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur,

Il y a plus d'un an, Dieu dont les dessins sont impénétrables appelait à lui notre regretté Monseigneur Langevin, votre prédécesseur sur le siège archiépiscopal de Saint-Boniface.

Ce grand apôtre du droit et de la justice, ce patriote ardent, a tracé, dans l'Ouest canadien, durant ses vingt années de lutte et de labeur, des sillons qui ne s'effaceront jamais ni de notre mémoire ni de celle de nos enfants.

Aussi, c'est avec joie, qu'il y a quelques mois, la population catholique de l'archidocèse apprenait que le Saint-Siège, se rendant aux veux de ce grand archevêque, vous appelait à continuer et les œuvres commencées par lui et la lutte pour la revendication des droits de la langue française dans cette province.

Enfant grandi dans cet archidocèse, vous y avez vécu les plus beaux jours de votre jeunesse. Tout près de votre *Alma Mater,* le Saint-Siège, sous l'inspiration de Dieu, vous appela à prendre possession du siège qu'ont occupé ces illustres évêques canadiens Messeigneurs Provencher, Taché et Langevin. Nous nous en réjouissons et en remercions le Divine Providence.

Par le passé, vos ouailles de la paroisse de St-Joachim de La Broquerie, ont toujours reçu avec plaisir les hauts personnages, qui de temps à autre, daignaient leur rendre visite; mais nos prélats nous les avons toujours reçus avec une joie, un enthousiasme qui répondaient à l'honneur qu'on nous faisait.

Votre première visite, comme archevêque, Monseigneur, surtout dans les circonstances actuelles, qui font si heureuse coincidence : la confirmation de nos enfants, la bénédiction de notre cloche, et le vingt-cinquième anniversaire de de notre bien-aimé pasteur, laissera, nous en sommes convaincus, les plus doux et les plus durables souvenirs.

Mais tout en nous réjouissant, Monseigneur, nous sentons que votre cœur d'évêque est comme oppressé sous le poids de la persécution à la quelle vos ouailles sont en butte.

Vous êtes sur la brèche, Monseigneur, attendant l'ennemi.

Soyez convaincu, Monseigneur, que les paroissiens de St-Joachim de La Broquerie, aussi bien que ceux du reste de votre archidocèse sont à vos côtés et qu'ils le seront jusqu'au bout. Oui, jusqu'au bout; jusqu'à ce que nos droits aient reconnus. Alors, alors seulement, régneront la paix et l'harmonie dans notre chère province du Manitoba.

En attendant de si heureux jours, nous travaillerons tous, sous votre égide, pour le plus grand bien de notre sainte religion et de notre patrie, ayant toujours en vue votre motto : *In veritate et charitate.*

Monseigneur, nous vous demandons votre bénédiction, pour notre paroisse, pour nos enfants, pour nos écoles et particulièrement pour notre bien-aimé pasteur qui termine aujourd'hui ses vingt-cinq premières années de labeur à la vigne du Seigneur.

Vos ouailles de la paroisse
de St-Joachim de La Broquerie.

Le 16 août 1916.

Mgr l'Archevêque répondit avec affection à cette adresse de la paroisse de La Broquerie. On peut résumer son allocution dans ces mots: "Je porte à votre vénéré curé M. l'abbé Roch Alexandre Giroux une affection paternelle et fraternelle. Ma visite est celle d'un évêque et celle d'un ami de cœur. J'ai vu à l'œuvre M. le curé Giroux dans cette belle paroisse; j'ai constaté son dévouement et son habileté; je n'ai que des éloges pour lui et ses dignes paroissiens. Je félicite et le jubilaire et ceux dont il a la charge spirituelle."

Suivit, ensuite la Confirmation des enfants, 79 en nombre.

Puis, M. Narcisse Deslauriers, instituteur à Marchand, lut à M. le curé Giroux l'adresse suivante expression de vénération et de reconnaissance de toute la population de La Broquerie :

Au Révérnd M. Roch Alexandre Giroux, prêtre curé de St-Joachim de La Broquerie, à l'occasion du 25ème anniversaire de son ordination sacerdotale.

Monsieur le Curé,

C'est le cœur tout tremblant d'émotion que je viens, Monsieur le Curé, me faire l'interprète de vos paroissiens de St-Joachim de LaBroquerie, pour vous souhaiter un très saint et très joyeux anniversaire.

Ces noces d'argent nous donnent l'occasion de faire halte un moment pour regarder un peu en arrière et au risque de blesser votre modestie nous voulons rappeler à nos souvenirs et faire connaître aux plus jeunes de cette paroisse les travaux que vous avez accomplis au milieu de nous dans ce quart de siècle. Vous avez pris cette paroisse ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans et au prix du meilleur de vos énergies vous avez fait La Broquerie actuelle.

Il y a vingt-cinq années, un jeune lévite recevait au Séminaire de Montréal, des mains de Sa Grandeur Monseigneur Laflèche le pouvoir d'exercer les très saintes et sublimes fonctions du sacerdoce; et ce jeune homme revêtu de pouoirs si extraordinaires, c'était vous, Monsieur le Curé. On vous confiait alors la gérance des âmes et c'est dans l'Ouest canadien que la Divine Providence vous appela.

Débutant dans votre saint ministère sous la tutelle et la sage direction de l'illustre et regretté Monseigneur Taché, vous n'avez pas tardé de faire apprécier par l'autorité ecclésiastique vos hautes qualités et le grand désir d'expansion du règne de Jésus-Christ qui débordait de votre cœur : *Christus regnet, Christus imperet, Christus ab omni malo plebem suam liberet,* semblait être votre devise; aussi après deux années de vicariat à Saint-Boniface, Sa Grandeur Monseigneur Taché résolut d'agrandir le cercle de vos opérations et vous désigna pour venir porter la lumière de la foi et l'ardente charité dans cette partie du Manitoba, La Broquerie.

Depuis les vingt-trois ans que nous vous avons pour père, nous n'avons pas été sans remarquer combien de fois vous avez mérité ce titre, et si comme on le dit: "l'amour appelle l'amour", laissez-nous vous répéter aujourd'hui du fond du cœur, publiquement et solennellement, Monsieur le curé : "Nous, vos paroissiens, nous, vos enfants, nous vous aimons."

Votre amour pour nous s'est affirmé par des actes. N'êtes-vous pas le continuateur des œuvres commencées par vos zélés et dévoués prédécesseurs, les révérends abbés Guay et Pelletier?

N'est-ce pas vous, Monsieur le curé, qui avez relevé le courage de ceux qui hésitaient à se fixer ici en faisant les démarches auprès du Ministre de l'Intérieur et en obtenant du Gouverneur Général en Conseil que les Townships 6, Rang 7 et ceux 6 et 7, Rang 8 tous à l'Est du premier Méridien des terres fédérales soient ouverts aux inscriptions d'établissements ? Par ce seul fait vous assuriez l'avenir de La Broquerie comme paroisse.

C'est vous qui avez été pendant un au le premier instituteur de l'endroit. C'est vous qui avez commencé en 1900 l'érection de cette maison bénie où nous venons chercher la parole de vie et recevoir les sacrements. Vous avez donné pour la construction du Temple de Dieu et vos labeurs et vos deniers. Le premier juillet 1901 Monseigneur Dugas, vicaire-général, bénissait la pierre angulaire de ce sanctuaire en présence de notre vénéré archevêque et le 3 décembre de la même année il faisait la bénédiction solennelle de la nouvelle église.

C'est encore vous, Monsieur le curé, qui trouvant des âmes incapables de se rendre jusqu'à vous, avez exercé à leur endroit l'office du bon pasteur et nous vous rencontrons un peu parfout cherchant à satisfaire cette soif que vous avez des âmes. Apôtre missionnaire, on vous voit à Marchand, Bedford, Sandilands, à Woodridge, où vous avez fait ériger une école-chapelle en 1904. Badger, Vassar et Pine Valley, vous doivent également beaucoup.

Ne vous retrouve-t-on pas encore au travail dans l'intérêt des enfants, vous efforçant de pourvoir à leur éducation et à leur instruction, et c'est à vous qu'on doit les belles écoles qu'on trouve partout où vous avez passé. Pour ne parler que le La Broquerie, six écoles procurent aux petits et aux humbles le bienfait de l'instruction et ces écoles vous les avez faites, Monsieur le curé, à votre gloire "Bilingues et Catholique" chacune sous la protection d'un saint.

Au jour de sa bénédiction le 11 juillet 1915 vous donnez pour protecteur à une première école saint Roch. Le 28 août de la même année vous bénissiez celle de Saint-Denis. Le 6 octobre 1907 l'école Saint-Joachim recevait à son tour votre bénédiction.

Celle de St-Joseph recevait également une bénédiction de votre main le 11 mai 1909. Marchand prit pour patron St Etienne, le 5 septembre 1911.

St Alexandre est aussi le protecteur d'une autre école paroissiale.

En 1910 vous invitiez les religieuses d'une des premières communautés du pays à accepter la fondation d'un couvent dans votre paroisse; le 3 février 1912 votre désir avait son accomplissement et les bonnes religieuses qui font tant de bien dans cette paroisse ouvraient leur maison le 15 août 1912.

Nous avons énuméré quelques-uns de vos bienfaits connus de tous qui méritent notre gratitude. Nous laissons à Dieu de récompenser au centuple ceux encore plus nombreux que vous nous avez cachés sous le manteau de l'humilité.

Ce clocher magnifique qui est comme le couronnement de vos entreprises recevra dans sa tourelle la cloche qui doit être baptisée aujourd'hui des mains de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque Béliveau. Cette cloche nous entendrons sa voix, nous nous appliquerons à la bien comprendre, nous lui serons dociles. Avec elle nous nous réjouissons en ce jour de ce que Dieu a daigné bénir vos entreprises et vos travaux.

Par vos encouragements constants, les bûcherons ont fait courber le front à la forêt et des cultivateurs laborieux et diligents ont fait rendre aux marais d'autrefois des maisons dorées.

Vous avez bien mérité, Monsieur le curé, et avec notre Archevêque nous pouvons vous dire: "Oui, nous connaissons vos œuvres."

Après tant de labeurs, il convient que vous jouissiez de toutes vos peines et que vous soyez dans la joie. Tout aujourd'hui doit vous y porter: la visite de l'esprit consolateur qui est descendu aujourd'hui avec ses saintes allégresses, la première visite d'un prince de l'Eglise, vos confrères témoins de vos incessants et infatigables labeurs, la joie même de tous vos paroissiens.

Nous faisons des vœux sincères et adressons de ferventes prières au ciel pour votre bonheur ici dans votre paroisse; et quand la coupe de vos jours sera pleine, je dirai bien comble de mérite et que la Divine Providence nous demandera le sacrifice de notre père, nous vous souhaitons d'entendre comme notre cher et toujours regretté disparu, Monseigneur Louis-Philippe-Adelard Langevin, à votre arrivée dans la cour céleste ces paroles: *Euge serve bone et fidelis intra in gaudium Domini tui.*

Nous presumons de l'aimable permission de Monseigneur, notre premier père pour demander votre bénédiction pour toutes les personnes présentes et absentes de votre paroisse.

Vos paroissiens de
St-Joachim de La Broquerie.

Le 16 août 1916.

Notons en même temps qu'il y eut présentation d'un calice au héros du jour; aussi présentation d'ornements d'église.

Mgr l'Archevêque ajouta quelques mots chaleureux à M. le curé, et, comme la veille, rendit témoignage de son zèle et de son attachement à ses devoirs de prêtre et de patriote.

M. l'abbé Giroux sut trouver des accents émus pour remercier ses paroissiens de leurs marques d'affection. Comment rapporter ce discours, si suave, si touchant par les sentiments élevés qu'il contenait ! Nous ne le tenterons pas. Nous aimons mieux tout résumer ce discours, et la visite pastorale en disant que la paroisse y a pris le désir ardent de faire de mieux en mieux ses devoirs de chaque jour, devoirs du chrétien, devoir aussi du patriote attaché à son sol, à ses traditions, à sa langue.

* * *

Mgr l'Archevêque et les visiteurs furent conviés après l'office religieux à un magnifique banquet à l'École St-Joachim, chez les RR. SS. de la Charité. Ce superbe banquet, donné au bénéfice de l'église, a été organisé par la paroisse et par la mission de Marchand.

Félicitons surtout les dames et le comité d'organisation: leur travail, a été magnifique, et cette partie du programme a été comme le reste un éclatant succès.

* * *

Dans l'après-midi il y eut bénédiction de la cloche de l'église par Mgr l'Archevêque, avec comme diacre M. l'abbé Macaire, curé de St-Malo et comme diacre de M. l'abbé Beaudry, curé de Thibaultville. Le R. P. Granger, l'éloquent et si sympathique Dominicain, fit le sermon de circonstance: il traça le tableau saisissant et l'historique de "la paroisse canadienne," cette pierre d'assise de notre vie nationale. Nous espérons pouvoir pubier la plus grande partie de cette pièce d'éloquence mercredi prochain.

La cloche bénite en ce jour de fête porte les noms de Adélard-Alexandre-Joachim-Arthur.

Il est intéressant de noter que cette cloche, qui était dans un clocher temporaire le matin, a été descendue par l'entrepreneur M. J.-A. Gagnon, transportée dans le sanctuaire pour la bénédiction, et placée ensuite dans le nouveau clocher à temps pour l'Angelus. Il a fait ce travail sans nuire aux offices religieux, et son ouvrage ce jour-là a été considéré comme un tour de force.

* * *

Voici la liste des membres du clergé présents à ces fêtes :

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, S. G. Mgr F. A. Dugas, P.A.V.G.. MM. J. M. A. Jolys, St-Pierre; W. Jubinville, Ste-Anne; J. Dufresne, Lorette; M. Mireault, St-Adolphe, I. Macaire, St-Malo; L. Bastien, Pinewood, Ont.; J. A. Bastien, St-Eustache; C. Paillé, Rainey River, Ont.; Rivard, Woodrige; M. Beaudry, Thibaultville; R. P. Girard, C.S.S.R., St-Vital; J. Blain, S.J., Granger, O.P. J. H. Prud'homme, chancelier; C. N. Deslandes, Directeur du Petit Séminaire.; Ls. de G. Bélanger, Transcona; J. A. Halde, Elie; J. Caron, clerc minoré; J. Magnan, O.M.I., Supérieur du Juniorat des RR. PP. Oblats de Saint-Boniface, et, enfin le R. Frère directeur du colège de Ste-Anne et ses confrères et le R. Frère directeur du collège de St-Pierre et ses confrères.

Ajoutons que les visiteurs laïques étaient aussi nombreux.

N. DESLAURIERS.

PETITES ANNONCES

Servante—On demande une servante. S'adresser à madame A. Lemay, 169, rue Dumoulin, Saint-Boniface. 43-45

Boucher—On demande un boucher chez Lamontagne, Maher & Cie, 25, avenue Provencher, Saint-Boniface. 43

Perdue.—Une clef avec anneau. Prière de la remporter à nos bureaux. 43

A louer.—Maison moderne, 215 rue Notre Dame, Saint-Boniface. S'adresser à J. A. Hébert, 273½ avenue Portage. Téléphone Main 4576. 42-44

A louer.—Au No. 71 Plinguet une grande maison de brique ainsi qu'une grande étable. L'emplacement serait commode pour quelqu'un qui désirerait garder des chevaux ou des vaches. S'adresser à la Compagnie Bertrand-Hébert, Saint-Boniface. 41-43

Servante—On demande une servante, cuisinière et femme de ménage. S'adresser chez madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin. Tél.: Main 1020.

A louer. — Logement dans le bloc Paquin, 126½, coin des rues Aulneau et Cathédrale, aussi chambres meublées. S'adresser à M. Adelard Paquin, 126 rue Aulneau, Saint-Boniface. 39

MM. Bleau & Bleau désirent faire savoir à leur clientèle qu'ils ont reçu mardi une nouvelle consignation de vert de Paris. Avis à ceux dont les champs de terre sont endommagés par les mouches.

Pour votre corde à lier (binder twine) allez chez MM. Bleau & Bleau, avenue Taché, Saint-Boniface. 39

A louer—Suite de 3 chambres, chambre de bain privée, dans le Bloc *Manitoba.* Possession immédiate. S'adresser au *Manitoba,* 42 Ave. Provencher.



Cité de St. Boniface
AVIS

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Bonifac a l'intention de faire et construire, et fera et construira un trottoir de 4 pieds et huit pouces de largeur en madriers, sur le côté ouest du chemin Bourget de la ligne nord du chemin Springfield à la ligne nord de la rue Lambert (à moins qu'il en soit empêché par une pétition telle que ci-après mentionnée(au coût approximatif de $317.15.

Dans le cas où cette amélioration locale sera faite la Ville émettra des débentures spéciales pour en payer le coût, et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de cinq ans, l'intérêt étant calculé sur la dite dette à un taux n'excédant pas six pour cent par année, et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devra pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cette construction et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter cet ouvrage et à prélever les taxes spéciales requises pour en payer le coût.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
le 25 août 1916. 43